AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



Grandes Cultures

AUVERGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°30 du 26 septembre 2002 – 1 page

Colza : Situation calme.

Céréales : Désherbage de prélevée

COLZA

Stade : Levée (A) à six feuilles(B6).

Limaces

Elles peuvent encore causer des dégâts dans les parcelles semées tardivement.

Altises

Certaines parcelles ont été protégées. Penser à bien respecter **le seuil d'intervention de 3 pieds sur 10 avec des morsures**. Si vous avez à intervenir, penser à laisser un témoin d'une trentaine de mètre non traité.

Tenthrèdes

Les captures d'adultes ont diminué depuis le début de la période de froid.

Restez vigilant car les premières larves ont été signalées. La végétation n'étant encore pas trop importante, les dégâts peuvent vite survenir.

Pucerons

On les observe à la face inférieure des feuilles et au cœur de la plante. Pour le moment leur présence reste discrète.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous quelques observations.

Lieu	*Stade du colza*	*% de pieds porteurs*
Jenzat	*2 feuilles*	*0 %*
Loriges	*3 feuilles*	*8 %*
Montoldre	*5 feuilles*	*0 %*
Treteau	*6 feuilles*	*0 %*
Pont du Château	*Cotyledon*	*0 %*
Pérignat sur Allier	*2 feuilles*	*4 %*

Seuil d'intervention : 20% des pieds porteurs dans les six semaines qui suivent la levée.

CEREALE

Désherbage de prélevée

Dans la majorité des situations, le désherbage de post-levée précoce est la solution à retenir car économiquement plus rentable. Seules les parcelles sensibles à l'excès d'eau où il est délicat d'intervenir plus tardivement doivent être désherbées en post-semis prélevé.

Le choix du produit est à effectuer en fonction des adventices attendues. Les dépliants transmis fin août vous aideront dans votre choix.

La concurrence des adventices est ainsi maîtrisée, mais un désherbage de rattrapage est néanmoins souvent nécessaire au printemps.

Service Régional de la Protection des Végétaux
Site de Marmilhat BP 45
63370 LEMPDES
Tél. 04.73.42.14.83
Fax 04.73.42.16.76
www.srpv-auvergne.com

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la DRAF AUVERGNE

Le Directeur gérant :
D. DIDELOT

Publication périodique
C.P.P.A.P n°2315AD
ISSN n°1254.6372

Tarifs : Courrier : 55 €
Fax : 50 €
Internet : 45 €

